



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 28 AOÛT AU 03 SEPTEMBRE 2010

N° 123

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

L'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) a effectué une enquête sur les marchés publics passés par certaines communes pour les études de voirie. Cette instance a relevé des dysfonctionnements et proposé des mesures pour faire face aux fraudes de certains bureaux d'études. Cela montre la nécessité d'améliorer le dispositif réglementaire pour remédier aux lacunes du présent décret organisant les marchés publics.

31/08/2010



Gros micmacs dans les études de voirie

Les enquêteurs de l'inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) se préoccupent de ce qui s'apparente à d'embarrassants dysfonctionnements dans les marchés publics. Les marchés en question concernent des études et travaux de voirie, lancés par des communes. L'IGAT a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, estimant que le jeu de la concurrence avait été faussé. Des « complicités » permettaient au même groupe d'entreprises de se retrouver régulièrement sélectionné par les commissions d'appels d'offres. Et visiblement, plusieurs villes semblent avoir été victimes du système installé. Les « dysfonctionnements graves » concernent tant la passation que l'exécution de ces marchés. « Ce qui s'est négativement répercuté sur la qualité des travaux et a généré des surcoûts dix fois supérieurs aux prix usuels dans certains cas, et ce, pour

des prestations et des distances pourtant égales ». Les conclusions des missions d'inspection de l'Intérieur révèlent que 3 bureaux d'études « complices et associés », selon les termes de l'IGAT, « en l'occurrence Fabet, Biectra et Bi-Point », accaparent une grande partie des marchés d'études de voirie des collectivités locales... Plus grave, les bureaux en question, sont allés jusqu'à imaginer un montage intégré et « se sont même permis », selon les enquêteurs, de créer leur propre entreprise de voirie pour profiter de la manne. Il s'agit de Soretro (Fabet), Marados (Biectra) et Rahab (Bi-Point). Par ailleurs, « les bordereaux des prix des CPS définissent des missions de suivi et de contrôle des travaux qui leur confèrent de contrôler leurs propres entreprises adjudicataires ».



Un texte pour moraliser les marchés publics

Un seul texte pour tous les marchés publics. C'est l'une des principales innovations du projet de décret sur les marchés publics. Le projet, actuellement au Secrétariat général du gouvernement couvrira les marchés de l'Etat, des collectivités locales et de leurs groupements et des établissements publics à caractère administratif. Les prestations architecturales sont également intégrées tout en tenant compte des spécificités de certains organismes. Soumis au préalable à l'appréciation des opérateurs, ce projet compte 181 articles et introduit plusieurs dispositions de nature à moraliser la

gestion des marchés publics. C'est le cas de l'interdiction des conflits d'intérêt, de la précision du contenu et des modalités de la publication du programme prévisionnel des marchés à lancer et de l'institution d'un délai de trois mois pour la préparation des rapports d'achèvement de l'exécution des marchés... Le texte simplifie un certain nombre de procédures... Les conditions d'appréciation des offres normalement basses ou excessives sont également indiquées. Quant au tirage au sort pour la désignation des représentants de l'administration dans les commissions d'appels d'offres, il est supprimé.

28-29 /08/2010



Le chef de la gendarmerie et le caïd d'une commune devant le juge d'instruction

Un juge d'instruction de la cour d'appel de Rabat, a convoqué le chef de la brigade de gendarmerie royale, et le caïd de la commune d'Ait Yadine dans la province de Khemisset, afin de les auditionner dans le cadre d'une affaire de corruption lors des élections communales du 12 Juin 2009. Il a également organisé une

confrontation des accusés avec les plaignants. Il a déjà entendu certains membres du conseil communal d'Ait Yadine qui ont raconté comment l'un des élus a proposé aux conseillers 100.000 DH pour voter en sa faveur : 60.000 DH pour chacun d'eux, et 40.000 DH après l'élection pour obtenir la présidence de la commune.



Arrestation de deux lieutenants-colonels pour fuite des capitaux

Les services de la douane du port de Tanger ont arrêté, mardi 24 août, deux lieutenants-colonels des Forces armées royales, en possession de 32 millions de centimes cachés sous les sièges de leur voiture pour les transférer en fraude vers l'étranger via le port de Tanger. L'administration des douanes a gardé le montant saisi pour le verser au trésor public, et n'a rendu que

1.000 DH aux deux militaires qui ont été déférés aux services de la gendarmerie royale pour être interrogés. Selon le quotidien Ittihad Ichtiraki, l'un d'eux a déclaré que l'objectif de cette opération était d'acheter une maison dans le sud de l'Espagne. Ils seront déférés au tribunal militaire de Rabat après la fin de l'enquête des services de la gendarmerie royale.

30 /08/2010

LE MATIN

Aujourd'hui

AL BAYANE

Le Maroc a parcouru un long chemin sur la voie de la moralisation de la vie publique déclare Abbas El Fassi

Le Maroc a parcouru un long chemin sur la voie de la moralisation de la vie publique et du renforcement des systèmes de contrôle de la gestion de la chose publique, a affirmé, dimanche soir à Fès, le Secrétaire général du parti de l'Istiqlal Abbas El Fassi, lors d'une rencontre sur le thème « davantage d'acquis politiques, économiques, sociaux et diplomatiques ». Abbas El Fassi a souligné que « la lutte contre l'impunité est devenue aujourd'hui une réalité, se traduisant notamment par les différentes poursuites judiciaires engagées contre des responsables ». Il a aussi mis l'accent sur la pertinence

des textes législatifs élaborés dans ce registre, portant entre autres sur la déclaration obligatoire de patrimoine, qui a le mérite d'avoir élargi la base des personnes concernées pour toucher les différentes catégories d'ordonnateurs. Parmi les réalisations en matière de moralisation de la vie publique, le secrétaire général du parti de l'Istiqlal a également cité la mise en place d'une commission de poursuite de la question du blanchiment d'argent, la création d'un organisme de prévention et de lutte contre la corruption et la réactivation du conseil de la concurrence.

30/08 /2010

ALBAYANE Dons de denrées alimentaires à des fins électorales

Des grossistes en denrées alimentaires d'Ain Sebaâ ont été pris d'assaut vendredi par les citoyens. Les files d'attente ont attiré l'attention. Des élus locaux en sont l'origine. Ils ont distribué des milliers de bons aux citoyens, des « bons » d'une valeur de moins de 100 DH, portant le nom de l'élu. L'objectif est que le nom du candidat « bienfaiteur » soit cité ici et là. Le

même jour, les partisans d'un promoteur immobilier, qui vise aussi 2012, s'en sont pris à l'imam d'une mosquée qui a osé citer au sein du lieu du culte le nom de son concurrent en faisant des prières pour qu'il passe cette fois-ci avec succès « l'examen » de 2012, lui qui a toujours été candidat malheureux.

Le ministère de l'intérieur demande des explications aux responsables sur l'habitat insalubre à Casablanca

Le ministère de l'intérieur a demandé des explications sur des dysfonctionnements en matière d'habitat à plusieurs responsables de la province de Médiouna, dont le secrétaire général de la préfecture, un ancien caïd de la région, le président de la commune d'Al Majjatia et ses deux adjoints. Selon des sources

bien informées, aucun PV n'a été dressé sur les irrégularités urbanistiques qui ont eu lieu au Douar Lahlat et Marchich, surtout entre 2003 et 2007, alors que les irrégularités enregistrés entre 2007 et 2010 ont fait l'objet de PV envoyés au procureur général du roi, à la préfecture de la région et au ministère de l'Intérieur.

31/08/2010

الصباح Des irrégularités dans la réalisation du bâtiment de la Chambre des conseillers

Selon des sources officielles de la chambre des conseillers, les résultats de l'audit du bâtiment abritant la chambre des conseillers seront présentés le 19 septembre prochain. Selon les mêmes sources, cet audit proposé par le bureau de la chambre et confié à un

comité technique, a révélé plusieurs irrégularités dans la réalisation du bâtiment qui a coûté 24 milliards de centimes, notamment les ascenseurs qui sont en mauvais état et tombent fréquemment en panne et le manque de locaux de travail pour le personnel et les parlementaires.

الأحداث المغربية Le Wali de Marrakech a envoyé des dossiers concernant la commune de Tassoultante à la justice

Les services de la Wilaya de Marrakech ont envoyé quelques dossiers concernant l'habitat anarchique dans la commune de Tassoultante au procureur général du roi qui a demandé à la police judiciaire d'ouvrir une enquête pour préciser les responsabilités. Dans une décision sans précédent, les conseillers de cette commune rurale, à l'exception d'un seul, ont présenté leur démission collective au président du conseil

communal, pour protester contre les visites des commissions d'inspection qu'ils jugent excessives, et les mesures qu'elles ont prises, « ce qui risque de leur faire perdre la confiance de leurs électeurs ». Une réunion extraordinaire est prévue pour discuter les dossiers des conseillers démissionnaires avant de les transférer aux autorités de tutelle.

31/08 /2010


Jugement dans l'affaire de falsification de dossiers de crédits

Le tribunal de première instance de Rabat, a statué la semaine dernière sur l'affaire de falsification de dossiers de crédits dans laquelle sont poursuivis 21 accusés, dont 6 militaires de différents grades, qui ont été placés en détention préventive à la prison de Salé.

Les peines prononcées vont de l'acquittement à deux ans de prison ferme. Les prévenus étaient poursuivis pour escroquerie et falsification de documents administratifs et bancaires.


Les certificats de résidence à 10.000 DH !

Lors d'une réunion publique organisée le 28 août par le conseil communal de l'arrondissement de Hay El Hassani, plusieurs acteurs de la société civile ont dénoncé les comportements de certains agents d'autorité de l'annexe administrative de Hay El Hassani et de Lissasfa. Un intervenant a déclaré qu'un certificat de

résidence peut coûter entre 1.500 DH et 10.000 DH. Les représentants des associations ont accusé certains agents d'autorités d'exiger de l'argent des citoyens pour faire leur travail, surtout dans le bureau de légalisation de signatures qui a fait objet de nombreuses critiques.

01/09/2010


E-gouvernement/marchés publics : L'Apebi prône la préférence nationale

La volonté du gouvernement d'augmenter la croissance et de favoriser l'émergence de champions nationaux passe, selon Abdellah Deguig, « par de meilleures conditions d'accès aux marchés, par une meilleure visibilité sur la commande publique, par la mise à disposition de plus de données sur les budgets alloués aux projets IT, par une meilleure information sur les délais de réalisation des projets et par une plus grande visibilité sur les prévisions d'achat. Ces facteurs cumulés contribueront à une meilleure préparation de l'offre des opérateurs et à apporter une réponse pertinente aux besoins exprimés ». Un cahier de doléances que le prési-

dent de l'Apebi avait déjà dévoilé, le mois dernier, en avant-première, dans les colonnes de La Nouvelle Tribune. Interpellant ainsi, pour la première fois publiquement, les responsables de la stratégie e-Gouvernement au Maroc, A. Deguig prône également « un encouragement de l'acte d'externalisation dans le cadre de grands projets (backbone, datacenter, aménagement numérique...) dans l'objectif de « rendre local » le savoir faire et attirer de plus en plus de grands acteurs dans le but de tisser des partenariats avec les opérateurs locaux et contribuer ainsi à la création de champions nationaux.


Une commission d'enquête à la municipalité de Settat

Le ministre de l'intérieur, Taïeb Cherkaoui, a envoyé le lundi 30 août une commission, pour enquêter sur les dossiers gérés par la division de l'urbanisme de

la municipalité de Settat, dirigée par le PJD. Une atmosphère perturbée règne à Settat en attendant les résultats de l'enquête de cette commission.

01/09 /2010



L'association Adala condamne la suspension des deux magistrats, membres du Conseil supérieur de la magistrature

L'Association Adala (Justice) estime que la décision du ministre de la justice, Mohamed Naciri, de suspendre les deux magistrats Jaafar Hassoun et Mohammed Amghar, membres du Conseil supérieur de la magistrature, et de les déférer à ce conseil, en tant qu'organe disciplinaire, est « dangereuse ». L'association a indiqué, dans un communiqué rendu public, que le ministre de la justice a décidé de sanctionner les deux

magistrats avant que la justice ne statue, et que la large diffusion de la décision à l'opinion publique par la MAP, la radio et la télévision, est une violation des garanties minimales pour un procès équitable de ces magistrats. L'Association a affirmé que sa position dans cette affaire « ne concerne pas seulement la défense des personnes, mais aussi des principes et des règles de bases pour garantir une justice indépendante ».

المغربية

Des infractions au droit de l'urbanisme dans trois régions pourraient impliquer des élus

Des photos aériennes et satellites prises par les caméras du Centre royal de télédétection spatiale ont détecté des anomalies de construction dans les régions de Fès, Casablanca et Marrakech, et des logements non conformes à la législation dans de nouvelles préfectures, notamment Sidi Slimane. Selon des informations reçues

par le quotidien « Al maghribiya », l'inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) s'est basée sur ces photos pour ouvrir des enquêtes sur l'inefficacité des autorités publiques et des élus pour lutter contre l'habitat anarchique dans ces régions.

02/09/2010



Un maire dans la tourmente

Noureddine Lazrak, président de la commune urbaine de Salé, membre du RNI, a tenu une conférence de presse, mardi soir, pour se défendre contre les allégations de dilapidation de deniers publics. Depuis plu-

sieurs mois, Lazrak est entré en confrontation directe avec l'ex-maire de Salé Driss Sentissi, du Mouvement populaire qui l'accuse de tous les maux.

المغربية

Trois ans de prison pour des membres d'un réseau de trafic de bébés à Casablanca

La Chambre correctionnelle de la cour d'appel de Casablanca a réduit, le 31 août les peines de sept personnes, dont certaines placées en détention à la prison Oukacha à Casablanca, appartenant à un réseau ayant falsifié l'identité de nouveau-nés. La chambre a condamné à des peines allant d'un mois à trois ans de prison, ferme ou avec sursis ; elle a condamné l'accusé

principal, un conseiller communal, à un an de prison ferme, au lieu d'un an et demi en premier ressort, assorti d'une amende, et elle a condamné deux agents d'autorité à huit mois de prison ferme au lieu d'un an, et à une amende. La chambre a confirmé la condamnation à 4 mois de prison avec sursis de deux personnes, et a prononcé l'acquittement des autres prévenus.

02/09 /2010

DIVERS



Le Maroc fait de la lutte contre la corruption une priorité politique, statuaire et institutionnelle

Le Maroc est fortement engagé dans la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique, et fait de ce combat une priorité politique, statuaire et institutionnelle, a souligné, jeudi, M. Omar Zniber, ambassadeur représentant permanent du Royaume à Vienne. Depuis la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, le Royaume est déterminé à renforcer ses capacités pour améliorer la mise en œuvre des principes et objectifs de la convention, a-t-il

dit à l'occasion de la conférence d'inauguration de l'Académie internationale pour la lutte contre la corruption (2 et 3 septembre à Vienne). L'établissement de cette académie apportera certainement une contribution significative à la mise en œuvre effective de cette convention et d'autres traités régionaux et internationaux, a-t-il ajouté devant les participants à cette conférence intitulée « de la vision à la réalité : une approche nouvelle et globale pour lutter contre la corruption ».

المغربية

Audition de sept gendarmes accusés de trafic d'influence

Le procureur général du roi près la cour d'appel d'El Jadida auditionnera sept gendarmes d'Azemmour, à la suite d'une plainte qui les accuse d'extorsion, escroquerie, trafic d'influence et corruption. Selon des sources bien informées, le procureur général a ordonné une enquête et l'audition des personnes mentionnées dans la plainte. L'affaire date du 9 juillet, jour où le camion du plaignant, chargé de cuivre, a été arrêté par ces

gendarmes. Bien que le plaignant ait présenté les pièces justificatives, les gendarmes ont demandé cinq millions et demi de centimes pour libérer le chargement. Le plaignant a donné quatre millions et demi de centimes aux gendarmes contre la promesse de libérer le conducteur et le chargement, mais le conducteur a été placé en garde à vue, et un mandat de perquisition a été décerné à l'encontre du plaignant.



Des scandales financiers à Laâyoune TV

Selon une source fiable, le directeur de la chaîne de télévision régionale de Laâyoune, Laghdaf Mohamed Eddah, a concédé à la société « Laâyoune Production » des marchés concernant la production télévisuelle estimés à 1.244 millions de centimes au titre de cette année. La même société a profité d'autres marchés ne concernant pas la production télévisuelle. Le directeur de la chaîne, en sa qualité d'ordonnateur, a passé avec la

société cinq marchés le 8 Juin 2010 pour des montants estimés respectivement à 120 millions de centimes, 200 millions de centimes, 144 millions de centimes, 600 millions de centimes et 180 millions de centimes. La même société a profité d'autres marchés concernant d'autres secteurs, en l'occurrence la construction, l'irrigation, l'aménagement des espaces verts, l'hygiène et l'approvisionnement de la chaîne en fournitures de bureaux.



Le président du Wydad a tenté de corrompre Al massae Arriyadi

Le forum des journalistes sportifs de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër a publié un communiqué de solidarité avec le rédacteur en chef d'Al massae Arriyadi (publication sportive du journal Al Massae), Hassan El Attifi, à la suite de la publication d'un communiqué dans le site du WAC contre ce journaliste, afin de le pousser à retirer la plainte déposée contre le président du Wydad Athletic Club (WAC), Abdelilah Akram. Pour

rappel, l'affaire a été déclenchée par une tentative du président du club pour corrompre le rédacteur en chef en lui offrant une enveloppe pour publier des informations sur le WAC. L'enveloppe portait le nom et le logo de la Fédération royale marocaine de football et du WAC, ce qui indique que le président de l'équipe risque être accusé de corruption.

03/09 /2010

 **La justice annule un permis de construire**

Mercredi 1^{er} septembre, le tribunal administratif d'Oujda, a rendu son jugement dans un dossier de fraudes immobilières à Saidia, et à annulé le permis de construire 311/2009 délivré par le conseil municipal, pour violation de la loi sur l'urbanisme. Une haute

personnalité est intervenue pour faciliter les procédures concernant ce chantier, afin de s'accaparer d'un jardin pour construire une résidence, au centre des villas du complexe résidentiel « Sokator ».

 **Irrégularités dans les élections partielles de Tanger**

Najib Boulif, secrétaire régional du PJD à Tanger, a confirmé que les élections partielles à la chambre des conseillers dans la région Tanger-Tétouan, qui ont eu lieu mardi dernier, ont été entachées de plusieurs

irrégularités. Il a dénoncé l'implication des différentes autorités concernées, qui devraient mettre fin à ces dysfonctionnements au lieu de garder le silence.

31/08/2010

Europe 1 Corruption-Gambie : Un ambassadeur inculpé

Un ancien ambassadeur de Gambie en France, William John Joof, a été inculpé, mardi par la justice de son pays, pour corruption et vol dans l'exercice de ses fonctions. Le diplomate gambien, en poste à Paris de 2002 à 2007, est sous le coup de neuf chefs d'inculpa-

tion dont l'obtention de biens par usage de faux documents, conspiration pour commettre un crime et abus de pouvoir. Arrêté il y a deux semaines, il reste en garde à vue après le refus de la justice de lui accorder une libération sous caution.

03/09/2010

CRJ online

Inauguration à Vienne d'une académie de lutte contre la corruption soutenue par l'ONU

Une académie de lutte contre la corruption, sous l'égide des Nations Unies, a été inaugurée, jeudi à Vienne, en présence du secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, ainsi que d'autres personnalités venues du monde entier. L'inauguration de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (International Anti-corruption academy, AIAC) constitue une étape importante dans la lutte mondiale contre la corruption, a indiqué M. Ban

dans un discours prononcé à la conférence d'inauguration de l'académie au Centre de conférence de Hofburg à Vienne. Plus de 600 délégués venus de 90 pays, notamment des fonctionnaires gouvernementaux, des hommes d'affaires, des représentants d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts en lutte contre la corruption, ont pris part à la réunion.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au [30 septembre 2010](#) et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma